

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**1ÈRE Réunion de 2015**

**Séance du 28/29 janvier 2015**

CG20150128\_37  
id. 1451

*Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE*

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS  
SPORTIFS ET SOCIO-ÉDUCATIFS**

---

La politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs a pour but, depuis 1986, de promouvoir l'aménagement du territoire en équipements sportifs, en soutenant la réalisation des petits équipements comme des plus grands. Vous trouverez, pour mémoire, le rappel des critères d'attribution des subventions en annexe.

**I – BILAN AU 31 DECEMBRE 2014**

L'ensemble de cette politique a contribué largement à l'aménagement du territoire sportif tarn-et-garonnais avec plus de **14 millions d'euros** investis dans l'aide

aux communes ou aux associations, pour **51,4 millions d'euros de travaux** et **960 équipements réalisés** en 29 ans. A titre d'exemple, je citerai quelques chiffres significatifs :

- 114 terrains de grands jeux, dont la plupart bénéficient de l'éclairage,
- 117 vestiaires-douches,
- 97 courts de tennis, dont certains couverts,
- 87 boulodromes,
- 62 plateaux sportifs ou city-stades.

Il convient de souligner l'effort important consenti en faveur des zones rurales, dans le but d'aider à maintenir et à promouvoir une vie associative dynamique au sein de nos territoires.

Vous trouverez présenté, le bilan détaillé de l'ensemble de cette politique traditionnelle depuis 1986.

En 2014, notre politique en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs nous a amenés à intervenir sur **17 projets communaux et 3 projets associatifs**, pour un montant global de subventions de **314 803 €**.

Ces subventions ont été attribuées pour la réalisation des projets suivants :

- 6 terrains de grands jeux,
- 3 plateaux sportifs (terrains multisports),
- 1 éclairage de courts de tennis,
- 1 éclairage de boulodrome,
- 1 boulodrome,
- 1 piste de bicross / skate,
- 1 tribune,
- 2 vestiaires-douches,
- 4 aménagement divers.

## **II - PROPOSITIONS POUR 2015**

Pour 2015 je vous propose de reconduire l'ensemble de notre politique en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs et vous soumet, en annexe du présent rapport, la programmation 2015 des opérations subventionnables au cours de l'exercice.

S'agissant de dossiers qui relèvent de la politique des **Contrats de Pays**, je vous précise qu'ils font l'objet d'une instruction spécifique. Les subventions correspondantes sont attribuées suivant la procédure classique.

Compte tenu des dossiers figurant en annexe du présent rapport, je vous propose, au titre de l'exercice 2015, d'adopter les autorisations de programme nécessaires correspondantes.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL GENERAL

- Approuve les autorisations de programmes 2015 suivantes, ainsi que les opérations subventionnables dont la liste figure en annexe :

- Subventions aux communes..... 338 769 €

Crédits de paiement :

- BP 2015 : 78 169 €

- BP 2016 : 150 000 €

- BP 2017 : 110 600 €

- Subventions aux associations..... 27 080 €

Crédits de paiement :

- BP 2015 : 7 080 €

- BP 2016 : 20 000 €

- Subventions exceptionnelles aux associations ..... 16 880 €

Crédits de paiement :

- BP 2015 : 16 880 €

- Ratifie l'inscription des crédits de paiement suivants :

– Article 204143 – sous-fonction 32

(Equipements sportifs communaux antérieurs à 2012)

- Au titre des exercices antérieurs à 2011 ..... 40 386 €

– Article 204142 – sous-fonction 32 (Équipements sportifs communaux)	
- Au titre de l'exercice 2013 .....	91 679 €
- Au titre de l'exercice 2014 .....	141 065 €
- Au titre de l'exercice 2015 .....	78 169 €
	-----
	310 913 €
– Article 20422 – sous-fonction 32 (Équipements sportifs associatifs)	
- Au titre de l'exercice 2015 .....	7 080 €
– Article 20422 – sous-fonction 32 (Équipements sportifs exceptionnels associatifs)	
- Au titre de l'exercice 2015 .....	16 880 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET